Accessions
159.830

Shelf No.
xG.3656.15

Barton Library.

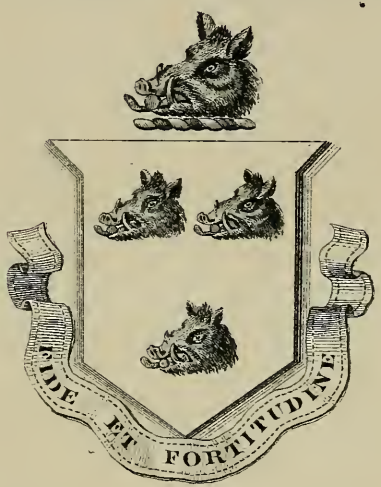

Thomas Pennant Barton.

Boston Public Library.
Received May, 1873.
Not to be taken from the Library.

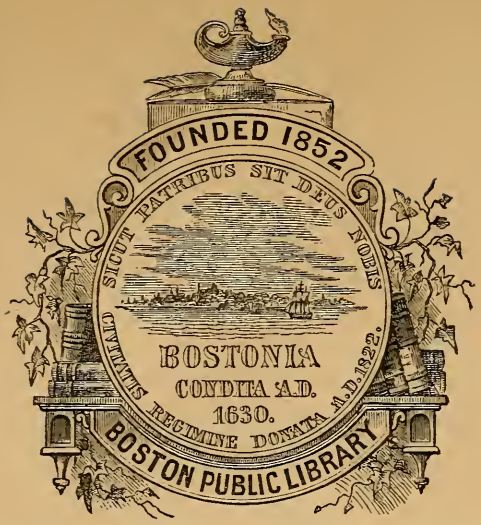

30 v

PAMPHLETS.

French

Revolution.

1790

Barton Library

XG.3656
.15

159.830
May. 1873

FIGARO,

AUX

PARISIENS,

AMATEURS DU BON GOÛT,
DES ARTS, DES SPECTACLES
ET DE LA LIBERTÉ.

A PARIS,

Chez Goujon, Marchand de Nouveautés,
grande Cour du Palais-royal.

1790.

FIGARO,

AUX PARISIENS,

Amateurs du bon goût, des Arts, des Spectacles et de la Liberté!

Parisiens! le mot de liberté semble seul vous émouvoir; l'accueil que vous faites à toutes les réclamations contre tous les abus, votre patience à supporter tous les maux que vous avez eu à endurer, et ceux qui vous accablent encore, votre désespoir pour reconquérir votre liberté, votre courage pour vaincre toutes les autorités réunies qui s'y opposoient, rien ne prouve mieux que vous en êtes dignes; votre amour pour vos rois, votre enthousiasme, lorsqu'ils se rapprochent de vous, sont des garans bien sûrs que vous n'en abuserez jamais. Jouissez des premiers bienfaits d'une nouvelle constitution, ne souffrez pas qu'on ose attenter aux principes

consacrés pour tous, et pour le bonheur commun. Pourquoi les arts et les spectacles ne sont-ils pas libres ? Pourquoi ces réclamations infructueuses contre des privilégiés qui n'existent plus ? Pourquoi ses projets de réduire les théâtres pour asservir davantage le génie national ? Pourquoi, enfin, cette sévérité importante contre la concurrence des spectacles, lorsqu'on tolere de ces lieux pernicieux, de ces tables de jeux où la société et les mœurs courrent des dangers qu'on n'a pas à craindre dans un spectacle ?

Voici un fait qui m'est personnel, et qui me fournit l'occasion de vous engager à rappeler à l'ordre et aux principes les administrateurs qui s'en dévoient.

Il y a quelques jours je projetois, dans mon désœuvrement, d'aller au spectacle ; je loge près du palais royal ; je me présentai aux variétés amusantes ; la foule m'y avoit devancé ; je vais à la porte du second spectacle, on me dit qu'il étoit fermé, que les arcades étoient vendues, que l'ancien théâtre avoit été obligé de déguerpir, et que le nouveau propriétaire avoit fait beaucoup

de frais pour en établir un nouveau ; que tout le palais royal souffroit de cette privation ; que le district de Saint-Roch, forcé par les réclamations de la multitude, étoit allé redemander ce spectacle à M. le maire et à MM. de la commune, en leur représentant le danger qu'il y auroit qu'un refus n'excitât une émeute, dont les suites sont toujours fâcheuses ; que M. le maire avoit prononcé négativement ; qu'après avoir accordé la permission, il l'avoit retirée au moment où il alloit s'ouvrir ; que la commune enfin avoit renvoyé la réclamation du public aux commissaires nommés pour s'occuper des spectacles de la capitale : cette conduite de la part des chefs de l'administration ne m'eût pas étonné il y a dix mois ; elle m'a indigné, n'imaginant pas qu'il puisse exister aucuns motifs de différer de se rendre aux vœux du public.

Je m'éloignois de la foule qui sembloit s'échauffer ; j'évitois les cafés où je craignois d'exhaler ma mauvaise humeur contre les entreprises de nos nouveaux administrateurs, lorsqu'un de mes amis m'aborde et m'entraîne dans une de ces maisons

tolérées par notre administration pour y ouvrir cariere aux filoux ; je joue d'abord par contenance, je perds, je veux courir après mon argent, je m'entête et j'en sors avec beaucoup de chagrins et des dettes, qu'une économie de plusieurs années pourront à peine payer.

Voilà, Parisiens ! mon aventure ; voilà ce dont vous êtes menacés, quand vous ne trouverez pas de spectacle, là où il devroit y en avoir ; et quand des administrateurs, pour favoriser leurs amis, se refuseront à en laisser établir, et protégeront par leur silence, des lieux infiniment pernicieux à l'ordre public : d'autres citoyens, frustrés comme moi, se seront réunis, et remontans d'une conséquence fâcheuse à d'autres plus fâcheuses encore, auront médit des circonstances actuelles et de ceux qui les dirigent ; de-là les mécontentemens qui attentent à notre tranquillité, et dont nous gémissons tous sans en connoître les causes. On a peine à se persuader qu'elles puissent partir de l'ignorance ou de l'orgueil de nos nouveaux tribuns, qui, avides d'autorité, s'épuisent en projets, tous très-contrai-

res aux principes de leur institution.

Depuis plusieurs jours la commune s'est occupée des spectacles, elle en a renvoyé tous les objets à des commissaires dirigés par M. B. . . . . ami de M. le M. . . . , comme académicien, il a la réputation d'un grand faiseur; il raisonne de tout, entreprend tout, ne prouve rien, et ne réussit qu'à tout bouleverser. Voici, m'a-t-on assuré, quelles sont ses vûes sur les spectales de la capitale.

Il est essentiel de remarquer qu'elles sont communes avec celles de M. le M. . . . et qu'elles sont dirigées par les sieurs Suard, Cailleva et compagnie.

La police des spectacles doit appartenir au comité des établissemens, présidé par M. Brousse Desfaucherets; le nombre en sera fixé à quatre; savoir, le théâtre François, le théâtre Italien, l'Opéra et les Variétés.

Quelle fureur le comité des établissemens, qui est un département de la Commune, a-t-il de s'emparer d'une police particuliere, quand elle peut à peine exercer une surveillance générale? Que

lui importe qui fera particulierement la police des spectacles, pourvu qu'elle s'exerce sans blesser la liberté citoyenne, et conformément aux nouvelles loix qui vont organiser la France et déterminer son administration : un spectacle ne doit être considéré que comme un établissement, une habitation soumise comme les autres à la police, à l'inspection de district particulier; c'est le même esprit, ce sont les mêmes loix qui vont régir la ville et ses districts; pourquoi des exceptions quand elles sont abolies? pourquoi enlever à un district une surveillance qui lui appartient, qui, a raison de sa localité, peut mieux régir qu'une administration éloignée de l'objet et déja trop surchargée? C'est en vérité chercher à tout compliquer pour le plaisir de se donner une importance qui ne conduit qu'à tout bouleverser.

Il faut être mauvais citoyen, et peu politique, pour oser déterminer à quatre le nombre des spectacles dans la capitale.

Dans tous les temps, chez toutes les nations, et sur-tout où il y a eu une nombreuse population, la nécessité des

spectacles a été reconnue comme le moyen unique de la garantie des désordres inévitables, qu'elle entraîne à sa suite. Il est d'une sage administration de les maintenir, de les laisser augmenter dans une capitale aussi vaste et aussi peuplée que la ville de Paris. Il faut que chaque classe de citoyen y trouve son genre d'amusement, loin de les diminuer il faut donc les augmenter, pour qu'ils soient variés selon leurs goûts, leurs habitudes et leurs facultés pécuniaires. Le plaisir est enfant de la liberté, le gêner ce seroit le détruire, lorsqu'il n'est pas contraire à l'ordre social, c'est attenter à la tranquillité publique, c'est livrer la société à la merci des passions, qu'engendre le désœuvrement, dont savent si bien profiter les ennemis de la paix, pour occasionner les fermentations qui seroient si nuisibles à l'établissement de la félicité publique.

Les premiers élémens d'une administration bien ordonnée, acquiérent une nouvelle force, et sont d'une nécessité premiere dans les circonstances où se trouve Paris actuellement. Le nombre des specta-

cles, sous la surveillance de la loi, ne peut lui être nuisible, et la fixation des théâtres à quatre ne peut que donner lieu à de plus grands désordres. Tout citoyen peut former ces sortes d'établissemens, saus craindre *ces ambitieux privilégiés* qui, avec un titre onéreux, forçoient le public d'autrefois à se contenter de ce qu'ils vouloient bien lui offrir, et insultoient avec arrogance à l'active industrie du directeur, d'auteurs et d'acteurs qu'ils maîtrisoient à leurs grés. C'est ainsi que le théâtre François s'est appauvri ; aujourd'hui même encore, il préfere son intérêt pécuniaire à l'intérêt du goût et des arts, il tient à ses revenus, et néglige l'étude, parce qu'il existe avec aisance et sécurité à l'ombre d'un privilége.

C'est ainsi qu'on décrie tous les spectacles qui ont eu à présenter à des concurrens des titres de l'ancien régime. Ils osent, dit-on, les invoquer aujourd'hui ; ce qu'il y a de plus révoltant, c'est qu'ils trouvent dans l'administration actuelle des protecteurs, lorsqu'ils devroient exciter l'indignation générale... Quoi ! lorsque tous les priviléges

sont abolis, lorsque la *censure nationale* vient *de censurer* les *censeurs*. Quelques académiciens tenteroient-ils de faire revivre les anciens abus? Les tribuns préféreroient-ils dans leurs places leurs émolumens à l'honneur de se conformer aux vûes nationales? Oublieroient-ils, dans un faste qui les éblouit, les motifs de leur institution? Auroient-ils cet amour propre du temps jadis, qui s'arrogeoit une autorité qui n'appartient plus qu'à la loi? Qu'ils ne perdent pas de vue qu'ils ne sont en place que pour la maintenir et la faire exécuter, et non pour la restreindre, l'étendre ou la modifier.

La restriction des spectacles, comme celle de toute autre entreprise, est contraire au décret national, qui tend à protéger l'industrie et l'activité de tout citoyen, quand il ne trouble point l'ordre social. Il ne peut résulter de cette sage liberté qu'une émulation, sans laquelle les théâtres de la capitale ne peuvent reconquérir ces talens supérieurs que le bon goût et les arts regrettent depuis long-temps. Où il n'y a point de rivalité, il ne peut y avoir d'émulation;

les grands talens ne résistent pas à la paresse, quand un privilége leur assure une paisible existence. Fixer le nombre des spectacles à quatre, c'est donner quatre priviléges exclusifs; plus il y aura de théâtres, plus il y aura de rivalité et d'émulation; plus il y aura de spectacles, plus il y aura d'acteurs et d'auteurs, plus le public aura de facilité à se procurer des amusemens qui honorent le génie de la nation; la concurrence ne peut que faire renaître, avec la liberté, les anciens héros de la scene françoise, ces auteurs si célebres qui ont illustré leur siécle. En faisant revivre le goût et les arts, elle produira une économie réelle; l'émulation fera plus de sujets que les écoles dont on n'a vu encore sortir aucun acteur remarquable, et qui n'ont été qu'un prétexte de dépenser inutilement beaucoup d'argent dans un temps où l'on devoit en dépenser moins.

Parisiens! rappelez-vous les dangers d'une confiance trop aveugle! Pour éviter toute surprise, jouissez dès-à-présent des premiers bienfaits de la nouvelle constitution; que tout citoyen jouisse donc paisiblement du

droit de s'établir et de faire valoir ses moyens, quand la loi l'y autorise. Ne laissez changer, ni altérer, ni interpréter les décrets nationaux, reçus avec acclamation. Que deviendroient donc tous les autres, si vous voyiez avec indifférence qu'on élude les premiers ?

Vous devez à mon patriotisme les faits et les réflexions dont la vérité est aussi pure et aussi reconnue que les sentimens qui unissent tous les François à la cause commune, celle de la liberté.